

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 FEVRIER 2024

L'an deux mil VINGT QUATRE, le NEUF du mois de FEVRIER, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Etaient présents :

- Mesdames Véronique DEPREUX, Catherine CORNILLOT, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET
- Messieurs Philippe BOSQUET, Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Philippe HERITIER, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD

Absent excusé :

- Monsieur David PETITON

Pouvoir :

- Monsieur David PETITON à Monsieur Philippe HERITIER

Monsieur Jean-François DEROIDE a été élu secrétaire de séance.

Date des convocations : le 29 janvier 2024

Date d'affichage : le 29 janvier 2024

Madame DEPREUX ouvre la séance.

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Communications des commissions
- Encaissement de chèques
- Ouverture du quart des crédits 2023 en investissement 2024
- Distribution des newsletters
- Modifications du Plan Communal de Sauvegarde
- Convention avec la SPA Dieppoise.
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DES COMMISSIONS

o Réunion des associations

La toute première réunion des associations a eu lieu le samedi 3 février à 10h.

La rencontre a séduit tous les acteurs.

Un compte-rendu a été transmis aux participants et est disponible pour tous ceux qui le souhaitent.

Monsieur LEGROUT demande l'accord du Conseil pour étudier la possibilité de mettre des rideaux ou des stores pour les vitres de la salle (demande du tennis de table). L'accord est donné.

○ **Sécurité**

Monsieur DEROIDE revient sur la réunion sécurité avec l'association Marakana le vendredi 02 février. La mise en place des mesures de sécurité lors du Festival Sur les Chemins du Phare nécessite la désignation d'un responsable sécurité dans la déclaration qui sera faite par l'association à la sous-préfecture. L'association Marakana doit questionner la sous-préfecture sur ce point et revenir vers nous. Dans le cadre des mesures envisagées lors du Festival, la Direction des routes sera sollicitée pour le prêt de feux tricolores pour ralentir les véhicules et mettre en place un alternat sur la route de la Mer. Un arrêté sera pris en conséquence.

Monsieur LEGROUT indique par ailleurs que l'achat d'un coffret électrique sera nécessaire si le marché doit être déplacé sur le parking de l'église.

La réunion sécurité était également l'occasion d'aborder la question de la vidéoprotection à la suite de l'étude réalisée par la Gendarmerie sur ce sujet. A ce stade, aucune décision n'a été prise sur ce dossier. Des devis seront demandés par Messieurs GUEROUT et DEROIDE pour mise en place de quelques caméras en nombre limité. Sur cette base, l'avis du conseil sera ensuite demandé.

○ **Technique**

Le SDE nous a apporté hier les documents relatifs au remplacement des lanternes de la Route de la Mer. Si les documents sont retournés avant fin février, les travaux seront réalisés sur mai ou juin. Il ne reste qu'à choisir le style des lanternes. Les membres du Conseil se prononcent pour les lanternes de style Valentino.

Le SDE a également communiqué un projet pour l'enterrement des réseaux sur Vasterival. Pour obtenir la participation maximale du SDE (entre 70 et 80%) il faut scinder les travaux car l'investissement est important. Ils proposent 3 tranches d'environ 230 000 € HT. Les membres du Conseil donnent leur accord à Mr Legrouit pour la poursuite des études sur le dossier.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Nous avons réceptionné plusieurs chèques de la part de Groupama suite à des sinistres :

- 4798 € - acompte sur la réparation de l'abri bus
- 170 € - remboursement franchise abri bus
- 521.04 € - acompte sur la réparation de la borne incendie des Belles Etentes
- 170 € - remboursement franchise borne incendie des Belles Etentes

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour l'encaissement des chèques.

OUVERTURE DU QUART DES CREDITS EN INVESTISSEMENT 2024

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : «jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette – L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits».

Sachant qu'aucune décision modificative n'a été prise en 2023 sur les chapitres concernés, il est proposé l'ouverture anticipée des crédits suivante :

Chapitre	Budget primitif 2023	Crédits ouverts par la commune
20	7 480 €	1 870 €
21	170 011 €	42 502 €
23	57 729 €	14 432 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident à l'unanimité la proposition d'ouverture anticipée des crédits.

DISTRIBUTION DES NEWSLETTERS

La distribution qui était auparavant réalisée par les référents de quartiers ne l'est plus aujourd'hui (manque de référents, personnes ne souhaitant pas l'effectuer...).

Elle est aujourd'hui réalisée par les agents, généralement 2 sur toute une journée (soit 2×15.50 (coût horaire minimum) $\times 7 \text{ h} = 217 \text{ €}$).

La Poste propose un devis de 100 € pour que la distribution soit effectuée par notre factrice.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis de la Poste pour la distribution des newsletters à partir de mars 2023.

MODIFICATIONS DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Tous les membres du Conseil ont réceptionné les 20 pages contenant les propositions de modification du Plan Communal de Sauvegarde (intégration de Mme DEPREUX en tant que DOS, son remplacement en tant que référente CARE par Mr GUEROUT, son remplacement au secrétariat opérationnel par Mme GAUTHIER-DARCET, l'intégration du nouveau matériel et la modification de l'annuaire opérationnel.

L'ensemble des membres du Conseil valide les modifications.

CONVENTION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DIEPPOISE

La SPA Dieppoise nous a transmis son modèle de convention.

Sa mission est d'accueillir et de garder les chats et chiens errants ou en état de divagation. Elle n'assure pas la capture, ni le transport des animaux.

La participation se calcule par habitants (477 pour notre commune) avec un montant minimum de 150 € (minimum 0.31 € / habitant).

Proposition : $0,41 \text{ € / habitant} = 195.57 \text{ €}$ (arrondis à 200 €)

Les membres du Conseil Municipal valident la proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

○ Etudes de projet du Phare d'Ailly

Monsieur HERITIER, référent pour le projet du Phare d'Ailly pour le Conseil Municipal, a retransmis les documents relatifs au projet initial du Phare.

L'avis des membres du Conseil est sollicité pour que la reprise de nouvelles études soit réalisée.

L'ensemble des membres du Conseil valide la reprise du projet.

○ Etudes d'aménagement

Le monument aux morts a été déplacé en avril 2023 afin de pouvoir repenser l'aménagement de la place Sylvain Halfon.

Mme DEPREUX sollicite l'accord du conseil afin de missionner un architecte pour le réaménagement de cette place.

Mr HERITIER suggérait de contacter le CAUE, mais Mme DEPREUX indique que cela a été fait et que malheureusement, les travaux n'ont pas une envergure assez importante afin qu'ils puissent réaliser l'étude.

Après débat au sein du conseil, compte-tenu des coûts que cela engendrerait, il est proposé plutôt qu'un groupe de travail soit créé au sein des membres du Conseil. Catherine CORNILLOT, Philippe HERITIER, Véronique DEPREUX et Jean-François DEROIDE se portent volontaires.

Mme DEPREUX et Mr LEGROUT ont rencontré la semaine dernière, Mme Coralie TRULES, chargée de la mission GALPA – Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture - FEAMPA).

Celle-ci évoquait la possibilité de réaménager la descente à bateaux.
Mme DEPREUX sollicite l'accord du conseil afin de missionner un architecte pour le réaménagement de la descente à bateaux.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

○ **Sonorisation Eglise**

Monsieur Claude LEROUGE est passé évaluer la panne le matin même.

Monsieur HERITIER explique qu'il s'agit de matériel récent qui a été installé par la société Alphason.

Le matériel semble fonctionner et cela pourrait être un problème d'ampli.

L'avis du Conseil est sollicité pour demander à la société Alphason de réaliser un devis pour les réparations.

Une décision sera ensuite prise concernant la réalisation des travaux (mairie, paroisse, mise à disposition des enceintes de la mairie ?...).

Le Conseil donne son accord pour la réalisation du devis à 9 voix pour et 2 abstentions.

○ **Demande copieur école maternelle**

Mme DEPREUX et Mme MOUQUET ont reçu mercredi, les délégués départementaux de l'Education Nationale. Ceux-ci ont entre autres remonté la demande de Mme PIERRA de se voir dotée d'un copieur à l'école maternelle.

Compte-tenu des coûts engendrés de nos moyens budgétaires actuels et de la présence de copieurs disponibles au sein de l'école primaire et de la mairie, il est choisi de réétudier éventuellement la demande pour la rentrée de septembre 2025, si elle est maintenue.

Nous prendrons néanmoins contact avec Mme PIERRA pour savoir si une simple imprimante de bureau pourrait convenir (sachant que la maternelle ne possède pas d'ordinateur).

○ **Prime pouvoir d'achat du SMVOS**

Mme MOUQUET relaie la demande du SMVOS concernant l'attribution de la prime pour le pouvoir d'achat de ses agents (minimum ou maximum). 7 agents sont aujourd'hui employés.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'octroi de la prime pour le pouvoir d'achat, à l'échelle maximale dont les modalités de participation seront évoquées avec le SMVOS.

○ **Commissions thématiques de la communauté d'agglomération**

Le gestionnaire administratif de l'agglomération a transmis le tableau suivant, afin que les membres du Conseil se positionnent sur les commissions dans lesquelles ils souhaitent éventuellement siéger.

Tenant compte des enjeux pour la commune et des priorités à venir, Mme DEPREUX recueille les souhaits comme suit :

COMMISSION	Vice-Président	Proposition élus
ECONOMIE / EMPLOI ZAE ESS AFFAIRES PORTUAIRES	1er VP, Frédéric CANTO 7ème VP, Imelda VANDECANDELAERE 9ème VP, Florent BUSSY 13ème VP, Dominique PATRIX 12ème VP, Christophe LOUCHEL	Pas de participation prévue
TRANSITION ECOLOGIQUE, GESTION DES DECHETS ET GEMAPI	2ème VP, Frédéric WEISZ	Francis LEGROUT, 1 ^{er} adjoint
TRANSITION NUMERIQUE	3ème VP, Jean-Jacques BRUMENT	Pas de participation prévue
EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES	4ème VP, Antoine BRUMENT	Christine MOUQUET, Conseillère municipale
AMENAGEMENT ET HABITAT	5ème VP, François LEFEBVRE	Pas de participation prévue

TRANSPORT ET MOBILITE	6ème VP, Daniel LEFEVRE	Pas de participation prévue
TOURISME	8ème VP, Emmanuel CARU-CHARRETON	Catherine CORNILLOT, Conseillère municipale
CULTURE	10ème VP, GUY SENEAL	Christine MOUQUET, Conseillère municipale
ADMINISTRATION – FINANCES – MUTUALISATIONS	11ème VP, Alain MARATRAT	Brigitte GATHIER-DARCET. 2 ^{ème} adjointe
PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	12ème VP, Christophe LOUCHEL	Philippe BOSQUET, Conseiller municipal
SANTE	Président, Nicolas LANGLOIS	Véronique DEPREUX

o Demandes de subventions au titre du Fonds de concours

Mme LAFOREST indique avoir sollicité la communauté d'Agglomération pour que soit subventionné l'achat du défibrillateur de la plage. La dépense sera subventionnée à hauteur de 20 %. Une modification de la délibération du 5 janvier sera nécessaire.

Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité.

Madame DEPREUX lève la séance à 20h00.

N. Langlois

C. Cornillot